

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 12 décembre 2025

Présents : Mmes BOYER Martine, BROCHON Sylviane, COINEAU Françoise,
Mrs. FRANÇOIS Philippe, KINTING Fabrice, PIGEASSOU Philippe,

Absents excusés : Mme RANOUILLE Nadine, Mrs LEFEBVRE Jean-Claude, LAVILLONNIERE Alain, GAYOUT Rén

Pouvoirs : Mme RANOUILLE Nadine a donné pouvoir à Mme COINEAU Françoise

Mr GAYOUT Rémi a donné pouvoir à Mr KINTING Fabrice

Mr LAVILLONNIERE Alain a donné pouvoir à Mr FRANÇOIS Philippe

Absent : Mr JIMENEZ Alexandre

Secrétaire de séance : Mme COINEAU Françoise

1- Dépenses à imputer au 6232 : fêtes et cérémonies :

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonie », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

-d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;

-les fleurs, bouquets, gravures et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, culturelles ou réceptions officielles ;

-le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

-les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (chapiteaux, podiums...)

-les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité :

Pour : 9

contre : 0

abstention : 0

Questions diverses :

- Mr PIGEASSOU Philippe évoque le dossier relatif au stockage de pneus sur la route du Coly, Mr le Maire lui précise que ce dossier est actuellement entre les mains du Procureur de la République.
- Mr le Maire évoque le courriel reçu en mairie de Mr DELATTRE François, il fait part qu'il ne lui répondra pas. Mr le maire a fait le nécessaire directement auprès de l'OFB.
- Mr PIGEASSOU demande si la mairie a reçu un courrier de « La Charrette Bleue », Mr le Maire répond que oui un mail et arrivé hier, et qu'il apportera une réponse à leur demande.
- M. PIGEASSOU souhaiterait connaître la liste des personnes qui ont reçu un courrier concernant leurs radiations éventuelles sur la liste électorale, Mr le Maire répond qu'il ne sait pas s'il est en devoir de la transmettre.
- M. PIGEASSOU demande quel est le coût unitaire des colis de Noël destinés aux aînés, la réponse a été donné par Martine Boyer : couple 41€, femme 21.90€, homme 23.70€
- M. PIGEASSOU demande l'avancement du dossier relatif à la boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45

La secrétaire de séance : Mme COINEAU Françoise